

ACTIVITÉS PRATIQUES

PREMIÈRE ACTIVITÉ

1) L'un des emplois ci-dessous vous sera assigné :

- *Commis d'épicerie*
- *Plongeur*
- *Technicien d'automobiles*
- *Sauveteur*
- *Conducteur de chariot élévateur*
- *Paysagiste*



2) Énumérez les tâches principales de votre emploi, et les aptitudes et compétences nécessaires pour effectuer ces tâches de façon sécuritaire.

3) Décrivez l'effet que les facultés affaiblies par le cannabis pourraient avoir sur votre capacité de faire votre travail de façon sécuritaire. (Consultez le tableau ci-dessous.)

Effets du cannabis

Positifs / Agréables	Néfastes / Désagréables
Sensation d'euphorie (« high »)	Confusion
Sensation de bien-être	Somnolence
Sentiment de détente	Difficulté à se concentrer, à se souvenir
Expériences sensorielles accrues (vue, goût, odorat, ouïe, toucher)	Vaisseaux sanguins endommagés par la fumée
	Accélération du rythme cardiaque
	Paranoïa, délires et hallucinations

LE TRAVAIL ET LE CANNABIS :

Ça ne va juste pas ensemble

DEUXIÈME ACTIVITÉ

- 1) Créez une affiche qui illustre pourquoi le travail et le cannabis ne vont pas ensemble. Voici des suggestions :
 - a. Examinez les lois sur la consommation de cannabis dans votre province / territoire.
 - b. Décrivez des façons dont le cannabis pourrait nuire à votre capacité de faire votre travail de façon sécuritaire.
 - c. Consultez le document infographique ci-dessous (du CCHST) pour vous inspirer.
- 2) Demandez à votre enseignant ou à votre employeur la permission d'afficher votre affiche à votre école ou lieu de travail.

Le travail et le cannabis : ça ne va juste PAS ensemble

Le cannabis peut nuire à ta façon de travailler.

- Difficulté à se concentrer, à penser clairement et à prendre des décisions
- Étourdissements, somnolence, désorientation, confusion
- Ralentissement des réactions
- Manque de coordination
- Tendance à chercher la confrontation et à faire preuve d'agressivité
- Perte d'intérêt à l'égard du travail

Les facultés peuvent être affaiblies pendant plus de 24 heures après la consommation.

Ce n'est pas seulement le cas du Cannabis.

- D'autres médicaments
- L'alcool
- La fatigue
- Le stress de la vie

Les facultés peuvent aussi être affaiblies par :

La cannabis suscite ta curiosité?

Demande toi pourquoi tu veux en consommer. Est ce que cela t'aidera d'une certaine façon ou est ce que ça aggravera la situation?

Retarde la consommation le plus longtemps possible. Consommer du cannabis trop jeune peut affecter ta capacité à apprendre, à te souvenir et à te concentrer.

Soit certain de la source du produit. La qualité du cannabis légal est testée et il est plus sûr que le cannabis fourni par un revendeur ou un ami.

Évite de consommer du cannabis avec d'autres substances ou de l'alcool.

Ne conduis pas après avoir consommé du cannabis. Trouve une autre façon de te rendre à destination ou reste sur place.

Pense à ton entourage si tu décides de consommer du cannabis. Avec qui es tu et y a t'il des dangers à proximité?

Tes responsabilités en tant que travailleur :

- Informer ton superviseur de toute situation qui pourrait nuire à ta capacité de travailler de façon sécuritaire
- Travailler de façon sécuritaire
- Suivre les procédures
- Déclarer toute préoccupation à ton superviseur

Ce que dit la loi

Dans la plupart des provinces et territoires, les personnes de 19 ans et plus peuvent posséder jusqu'à 30 grammes de cannabis séché ou l'équivalent.

La plupart des milieux de travail interdisent la consommation de cannabis au même titre que l'alcool et d'autres drogues.

Vérifie les lois et les règlements particuliers de ta province ou de ton territoire : <http://bit.ly/loiscannabis>

CCHST.ca Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LE CANNABIS :

- ➔ Le travail et le cannabis: ça ne va just pas ensemble (<https://www.cchst.ca/youngworkers/cannabis/>)
- ➔ Le cannabis au Canada (<https://www.canada.ca/fr/services/sante/campagnes/cannabis.html>)
- ➔ Sites web du gouvernement et des organismes chargés de la santé et de la sécurité au travail de votre province / territoire